

**Guide pratique pour suivre,
comprendre et adapter
vos plans de pension via
MyAG Employee Benefits**

My **AG**
Employee
Benefits

Supporter de votre vie



Vous bénéficiez d'une pension complémentaire auprès d'AG grâce à votre employeur ou votre secteur ?

Votre pension complémentaire est un avantage important. Grâce à [MyAG Employee Benefits](#), vous pouvez la suivre facilement, mieux comprendre ce que vous avez déjà constitué et, lorsque votre plan le permet, adapter certains choix à votre situation personnelle.

Cela vous semble compliqué ? Pas de panique : ce **guide pratique vous accompagne à chaque étape** !



Découvrez plus d'infos sur www.ag.be/myageb-app et téléchargez l'app MyAG Employee Benefits dans l'App Store ou sur Google Play!

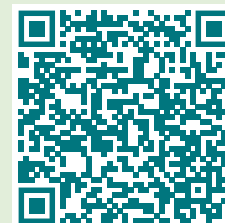


Table des matières

1. MyAG Employee Benefits 4

Inscrivez-vous une seule fois et choisissez un mode de connexion via l'app ou le site web.

2. Consultez vos plans de pension complémentaire 6

Retrouvez tous les détails sur vos plans de pension complémentaire en un seul endroit.

3. Comprenez vos investissements 8

Accédez à votre réserve, la méthode d'investissement, le rendement...

4. Découvrez vos garanties en cas de décès et d'incapacité de travail 9

Consultez les garanties prévues par votre plan en cas de décès et d'incapacité de travail et adaptez-les selon vos besoins.

5. Les bons réflexes pension 12

Profitez pleinement de vos avantages.

1. MyAG Employee Benefits



Inscrivez-vous une seule fois et choisissez un mode de connexion via l'app ou le site web.

Vous pouvez vous connecter à MyAG Employee Benefits **avec votre smartphone ou avec votre ordinateur**.
Il suffit de vous enregistrer une fois pour pouvoir y accéder en toute sécurité, où que vous soyez et à tout moment !

Comment y accéder ?

Plusieurs méthodes sont disponibles pour vous connecter en fonction de vos préférences :

Via l'app MyAG Employee Benefits

1. Enregistrez-vous **via itsme***
2. Choisissez ensuite la méthode de connexion qui vous convient le mieux :
 - code secret ;
 - empreinte digitale ;
 - reconnaissance faciale.

Vous pouvez modifier votre choix à tout moment dans l'app.



Via le site MyAG Employee Benefits

1. Enregistrez-vous **via itsme ou avec votre eID*** [carte d'identité électronique]
2. Choisissez ensuite la méthode de connexion qui vous convient le mieux :
 - itsme,
 - eID
 - SMS

Vous pouvez modifier votre choix à tout moment.



* Vous n'avez pas de numéro de registre national belge ou de carte d'identité ou de permis de séjour belge ? Enregistrez-vous avec **IDNow**.

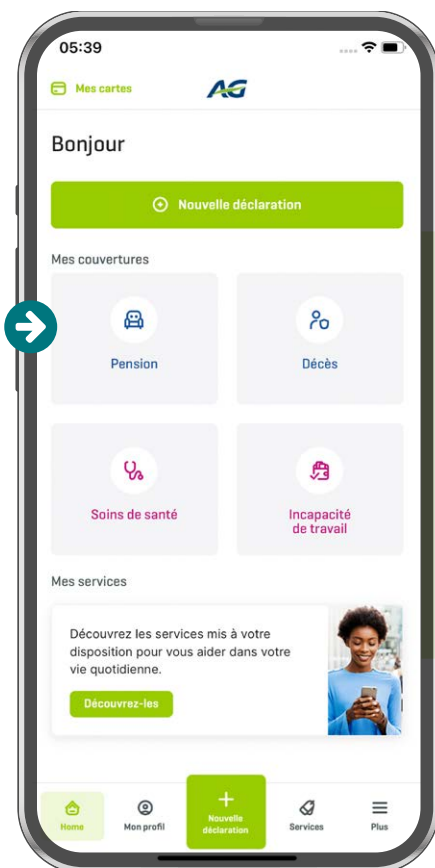
Après votre connexion, vous accédez à la page d'accueil de MyAG Employee Benefits.



Cliquez sur la tuile ➡ **Pension** pour obtenir immédiatement un aperçu clair de votre situation.

Vous découvrez en un clin d'œil :

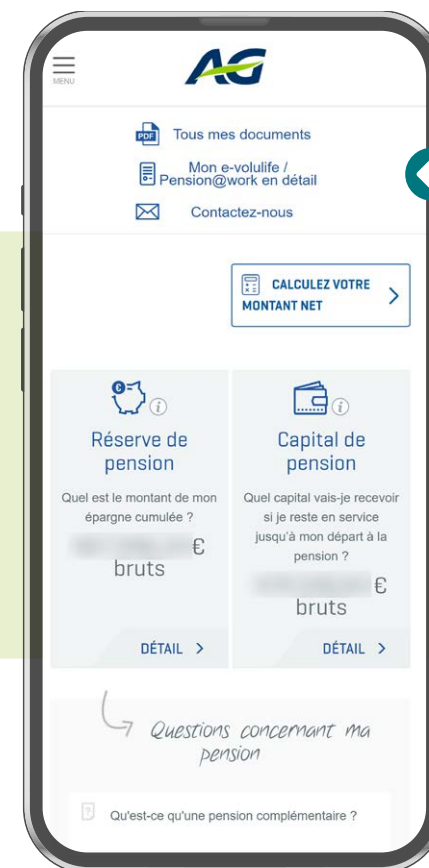
- ✓ **vos** **réserve de pension** : le montant que vous avez épargné jusqu'à présent ;
- ✓ **vos** **capital de pension** : le montant brut que vous percevrez à votre départ à la pension ;
- ✓ **des réponses claires et précises** aux questions les plus fréquentes.



Vous souhaitez avoir plus de détails ?

Cliquez en haut de l'écran sur ➡ **Mon e-volulife / Pension@work en détail**.

Vous avez désormais accès à l'aperçu de vos plans AG Employee Benefits. Vous pouvez y gérer **vos garanties de risque et vos fonds d'investissement**.



2. Consultez vos plans de pension complémentaire

Vous retrouvez l'aperçu de votre [vos] plan[s] dans la section **Mon e-volulife / Pension@work en détail**, en cliquant sur **Gérer votre [vos] plan[s] Employee Benefits**.

L'**aperçu du plan** vous donne une vue d'ensemble complète et claire de votre plan de pension et des garanties qui y sont associées. Vous y trouverez notamment :

- le **résultat de votre épargne constituée**, sur la base de deux hypothèses de rendement ;
- les **garanties de risque actuelles** ;
- les **primes dues** ;
- **et un outil de simulation** qui vous indique le montant de votre épargne à l'échéance.



Cliquez sur **Vos investissements** (ou sélectionnez **Fonds d'investissement** dans le menu de gauche)



Cliquez sur ➡ **Garanties assurées**



3. Comprenez vos investissements

En cliquant sur **Fonds d'investissement** dans le menu de gauche ou à partir de l'aperçu, vous pouvez consulter le montant de votre épargne ainsi que la méthode d'investissement.

Votre épargne se compose de deux parties :

► La partie « primes d'épargne »

Ces primes sont versées par vous et/ou votre employeur et réparties entre un ou plusieurs fonds d'investissement.

► La partie « participations bénéficiaires »

Chaque année, AG peut attribuer une participation bénéficiaire sur la partie investie en branche 21 (Rainbow White), en fonction de l'évolution des marchés financiers et de ses résultats. Cette participation bénéficiaire est également investie dans les fonds d'investissement mentionnés.

En cliquant sur le bouton **Info rendement** (dans le graphique), vous obtiendrez un aperçu clair de l'évolution de votre épargne au fil du temps et du rendement obtenu.

En cliquant sur le bouton **Détail**, vous pouvez voir comment votre épargne est répartie aujourd'hui entre les différents fonds d'investissement, avec une distinction entre la part financée par votre employeur et celle que vous avez constituée vous-même.

Vous souhaitez modifier quelque chose ?

En cliquant sur le bouton **Modifier la répartition de votre épargne constituée**, vous pouvez modifier la répartition actuelle entre les différents fonds.

Enfin, en cliquant sur **Modifier les investissements futurs**, vous pouvez choisir comment vos futures primes d'épargne seront investies.

FONDS D'INVESTISSEMENT

situation actuelle info modifier vérifier/confirmer

Plan :
Employeur :
Affilié :

Cette page vous montre un aperçu de la répartition actuelle de votre épargne constituée entre les différents fonds d'investissement. La page distingue la partie de l'épargne constituée par les versements de l'employeur de la partie que vous avez financée vous-même.

Vous pouvez visualiser en détail cette répartition pour ce qui concerne :

- Vos primes d'épargne
- Vos participations bénéficiaires

Primes d'épargne

Epargne constituée par vos primes d'épargne au 16/06/2026

	Valeur par unité (EUR)	Nombre d'unités	Epargne constituée (EUR)	Nombre d'unités	Epargne constituée (EUR)
Rainbow White (1.75%)					
Rainbow Violet					
Rainbow Blue					
Rainbow Indigo					
Rainbow Yellow					
Rainbow Orange					
Rainbow Red					
Total:					

Participations bénéficiaires

Epargne constituée par vos participations bénéficiaires au 16/06/2026

EVOLUTION DE L'EPARGNE CONSTITUEE ET DE SON RENDEMENT

Plan :
Employeur :
Affilié :

Cette page vous montre un aperçu de l'évolution de l'épargne constituée et de son rendement.

Période: ☒ 6 mois ☐ 12 mois ☐ 18 mois ☐ 5 ans ☐ 10 ans ☐ autre

du mois année

au mois année

Visualiser le graphique

Réserves constituées

Rendement

Période: 01/01/2026 - 16/06/2026
Rendement pendant la période considérée: 5,49 %

Tableau de l'évolution de l'épargne constituée et de son rendement:

4. Découvrez vos garanties en cas de décès et d'incapacité de travail

Votre plan ne concerne pas uniquement votre pension. Il peut aussi prévoir des protections pour vous et vos proches, comme en cas de décès ou d'incapacité de travail.

En cliquant sur ➡ **Garanties assurées**, vous accédez à l'aperçu des garanties associées à vos plans AG Employee Benefits.

Vous pouvez y voir :

- ▶ **le capital décès** que vos bénéficiaires recevront si vous veniez à décéder ;
- ▶ **votre rente annuelle en cas d'incapacité de travail** (si applicable) ;
- ▶ **l'exonération de primes prévue en cas d'incapacité de travail**. Dans ce cas, AG prend en charge le paiement de vos primes d'épargne tant que vous ne pouvez pas travailler (le cas échéant).

Vous pouvez cliquer à tout moment sur ➡ **Plus d'info** pour découvrir ce que ces garanties signifient exactement pour vous.

Vous souhaitez modifier quelque chose ?

Si votre plan le prévoit, l'outil vous permet de les adapter et/ou de les activer à vos besoins, selon les possibilités prévues. Pour faire ceci, cliquez sur ➡ **Modifier** dans cet écran.

Vous disposez ainsi de deux options pour gérer vos garanties :

- ▶ vous pouvez modifier le **montant minimal de votre capital décès**,
- ▶ et vous pouvez, le cas échéant, adapter votre **rente d'invalidité minimale** [rente annuelle en cas d'incapacité de travail].

AG INSURANCE

GARANTIES ASSURÉES

Plan : [redacted]
Employeur : [redacted]
Affilié : [redacted]

Modifiez vos garanties assurées (avec effet au 01/07/2026). Cliquez ensuite sur 'Vérifier' au bas de cette page lorsque que vous aurez effectué toutes les modifications.

Décès
Situation actuelle à partir du 01/07/2026
Capital minimum : [redacted] EUR
Prime correspondante : 0,00 EUR par mois

Invalidité
Situation actuelle à partir du 01/07/2026
Rente d'invalidité en cas de maladie ou d'accident de la vie privée : [redacted] EUR - AMI par an (*)
Rente d'invalidité en cas d'accident de la vie professionnelle : [redacted] EUR par an (*)
Indexation de la rente pendant l'invalidité : 0,00 % par an
Délai de carence : 30 jours
Prime correspondante : [redacted] EUR par mois

Comment modifier le montant minimal de mon capital décès ?

Si vous souhaitez modifier le montant de votre capital décès, vous avez le choix entre deux formules :

► Tableau évolutif en fonction de la situation familiale

Si vous choisissez cette option, votre capital décès s'adapte automatiquement à votre situation familiale. Le **montant de votre capital décès évolue** alors en fonction de votre situation familiale.

► Formule individuelle

Si vous optez pour la formule individuelle, c'est vous qui déterminez le nombre minimal de salaires annuels **qui seront versés en tant que capital décès**. Vous choisissez ici en toute autonomie le **niveau de protection** que vous souhaitez.

Comment modifier le montant de ma rente d'invalidité minimale ?

Si vous souhaitez modifier votre rente d'invalidité, nous vous donnerons d'abord un aperçu clair de votre situation actuelle. En d'autres termes : **vous retrouvez directement le calcul de votre rente invalidité actuelle en cas d'incapacité de travail**.

Cette garantie est à prendre en option. Si vous souhaitez l'activer ou la modifier, vous pouvez définir votre formule personnalisée.

AG INSURANCE

GARANTIES ASSURÉES

Plan :
Employeur :
Affilié :

La garantie invalidité prévoit le versement annuel d'une rente d'invalidité en cas d'incapacité de travail consecutive à un(e) :

- une maladie
- un accident
- Accident de la vie professionnelle

Votre rente d'invalidité actuelle se calcule comme suit:

Cette garantie est optionnelle
Vous avez choisi de souscrire à cette garantie

Rente annuelle en cas de maladie ou d'accident = 70 % S - AMI
de la vie privée (*)

= 70 % x EUR - AMI
= EUR - AMI

Rente annuelle en cas d'accident de la vie professionnelle = 70 % S3
= 70 % x EUR
= EUR

AG INSURANCE

GARANTIES ASSURÉES

Plan :
Entreprise :
Affilié :

La garantie décès prévoit le versement de l'épargne constituée, éventuellement majorée pour atteindre le capital décès minimum. Si l'épargne constituée est inférieure au capital décès minimum, c'est le capital minimum qui sera versé en cas de décès.

Votre capital décès minimum actuel se calcule comme suit:

Capital minimum = EUR
= EUR
= EUR

Indiquez une des possibilités suivantes pour modifier votre capital décès minimum:

☐ Formule du plan standard

Formule: 100,00%S
Limite: 750.000,00 EUR

Confirmer [ou pas] mon nouveau choix ?

Une fois votre choix effectué, vous verrez le récapitulatif de la formule que vous avez sélectionnée. Les modifications que vous avez apportées et les primes correspondantes s'affichent en rouge, ce qui vous permet de voir immédiatement quels éléments seront modifiés.

i Avant de valider, vous pouvez **calculer le montant de l'épargne accumulée à l'échéance en fonction des nouveaux choix que vous avez effectués pour les garanties de risque**. Vous pouvez ainsi voir immédiatement l'impact de vos modifications.

Calcul de l'épargne constituée à l'échéance

Vous trouverez ici le résultat de la projection de votre épargne. Ce calcul tient compte des nouveaux choix que vous avez effectués pour vos garanties de risque et s'affiche sur la base de deux hypothèses de rendement.

Vous voulez effectuer une simulation avec d'autres paramètres ?

Cliquez ensuite sur **➡ Modifier les paramètres**, modifiez les valeurs souhaitées, puis cliquez sur 'Calculer' pour voir le nouveau résultat.

Vous êtes d'accord avec les modifications proposées ?

Confirmez-les par SMS afin qu'elles soient définitivement prises en compte.

Votre(vos) plan(s)

Aperçu du plan

Données de carrière

Fonds d'investissement

Info fonds

Garanties assurées

Résumé du plan

Documents

Formulaires

Messages

GARANTIES ASSURÉES

Plan : [redacted]

Employeur : [redacted]

Affilié : [redacted]

help?

situation actuelle

info

aperçu modifications

modifier

vérifier confirmer

Les modifications que vous avez demandées peuvent être actées. Cette page vous montre un aperçu de vos garanties assurées. Cliquez sur 'Confirmer' au bas de cette page pour confirmer définitivement vos choix.

Décès

Situation actuelle à partir du 01/07/2026:

Nouvelle situation à partir du 01/07/2026:

Capital minimum: : [redacted] EUR

Capital minimum: : [redacted] EUR

Prime correspondante: 0,00 EUR par mois

Prime correspondante: 0,00 EUR par mois

Invalidité

Situation actuelle à partir du 01/07/2026:

Rente d'invalidité annuelle en cas de maladie ou d'accident de la vie privée : [redacted] EUR - AMI par an (*)

Rente d'invalidité en cas d'accident de la vie professionnelle : [redacted] EUR par an (*)

Indexation de la rente au cours de l'invalidité : 0,00 % par an

Délai de carence: 30 jours

Prime correspondante: [redacted] EUR par mois

AMI = l'intervention légale maladie-invalidité

(*) Il s'agit des montants applicables en cas d'incapacité de travail totale. En cas d'incapacité inférieure à 25%, aucune indemnité n'est prévue. Entre 25 et 67%, les indemnités sont calculées proportionnellement. Au-delà de 67%, l'incapacité est considérée comme totale.

Votre(vos) plan(s)

Aperçu du plan

Données de carrière

Fonds d'investissement

Info fonds

Garanties assurées

Résumé du plan

Documents

Formulaires

Messages

RESULTAT

Plan : [redacted]

Employeur : [redacted]

Affilié : [redacted]

Numero d'identification: [redacted]

Cette page vous montre le résultat de votre épargne constituée. Ce résultat tient compte de vos nouveaux choix de garanties assurées et se base sur deux estimations de rendement.

Projection de l'épargne constituée sur base de vos choix actuels de garanties assurées.

Projection de l'épargne constituée sur base de vos nouveaux choix de garanties assurées.

Age

Age

Projection 1

Projection 2

Projection 1

Projection 2

Projection de l'épargne constituée sur base de vos choix actuels de garanties assurées.

Projection de l'épargne constituée sur base de vos nouveaux choix de garanties assurées.

Age

Age

Projection 1

Projection 2

Projection 1

Projection 2

66

67 (Age prévu de sortie du plan)

La simulation ne tient pas compte des éventuelles surprimes

Aperçu des paramètres utilisés dans les projections :

Date de calcul :

Taux d'inflation annuel :

Taux annuel de croissance salariale hors inflation :

Taux annuel de croissance salariale (taux d'inflation inclus) :

Age prévu de sortie du plan :

01/07/2026

0,00 %

0,00 %

0,00 %

67 ans

11

5. Les bons réflexes pension

Votre pension complémentaire évolue au fil du temps. Même si vous ne devez pas tout vérifier en détail chaque mois, il est utile de consulter régulièrement votre situation.

Il est aussi particulièrement utile de faire le point lorsque votre situation change :

- nouvel emploi ou changement de fonction ;
- passage à temps partiel ;
- mariage, divorce, cohabitation ou autre changement familial ;
- naissance ou autre évolution importante dans votre famille ;
- approche de la pension.



A woman with her hair in a bun, wearing a bright yellow long-sleeved shirt and blue jeans, is sitting on a green plastic chair on a balcony. She is looking out over a cityscape with various buildings and trees under a clear sky. To her left is a wicker chair with a white cushion. To her right is a green table with a white cup of coffee and a bowl of salad. The balcony has a glass railing and some potted plants.

Des questions ?

Si vous avez des questions supplémentaires, consultez la section FAQ sur [MyAG Employee Benefits](#) et sur [notre site internet](#). Vous y trouverez des réponses à de nombreuses questions.